

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-412/SG/FIN autorisant M. Christos Achladiotis à acquérir un immeuble sis à Djibouti, boulevard Bonheure (titre foncier na 202).

n° 71-412/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
18 mars 1971

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1971

Date du numéro
10 avril 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Christos Achladiotis est autorisé à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, boulevard Bonheure, lot n° 162, d'une superficie de 923 m2, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 262, au nom de M. Michel Alain Nadel.